

PRÉSENTATION **DE LA CPMN**

Sommaire

Un médiateur, une mission, un résultat

-)+(Création de la CPMN p 3
-)+(Objectifs de la CPMN p 4
-)+(Organisation de la CPMN p 5,6,7,8
-)+(Statut de la CPMN p 9,10,11
-)+(Bureau de la CPMN p 12,13

Création de la CPMN

Un médiateur, une mission, un résultat

Pendant ses six premières années, la **CPMN** avait pour nom *Union des médiateurs, chambre syndicale de la médiation*, et pour sigle *UnaM CsM*.

Il s'agit d'une **association syndicale professionnelle** créée à Lyon le 8 décembre 2001 par des professionnels du droit civil, des avocats, des notaires, ainsi que des experts judiciaires, des spécialistes des ressources humaines et des consultants d'entreprise.

Objectifs de la CPMN

Un médiateur, une mission, un résultat

La **Chambre professionnelle de la Médiation et de la Négociation** a pour objet :

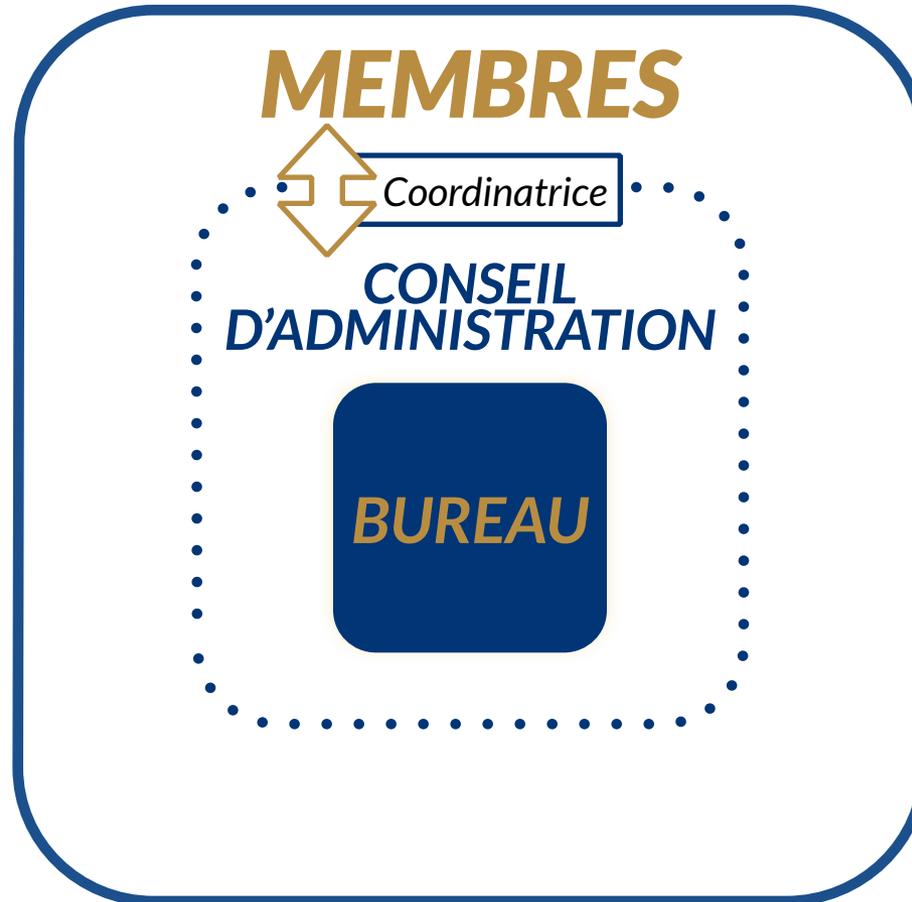
- ***l'étude, la défense des intérêts généraux, particuliers, moraux, matériels des médiateurs;***
- ***la représentation et l'information des professionnels.***

La médiation est une affaire de compétences et d'implication des personnes physiques qui l'exercent, c'est pourquoi la **CPMN** accepte les adhésions des personnes physiques et non des personnes morales (association, regroupement, société...).

Organisation de la CPMN

Un médiateur, une mission, un résultat

Amis de la médiation - Stagiaires de l'EPMN



Organisation de la CPMN

Un médiateur, une mission, un résultat

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CHARGÉS DE COMMUNICATION
DÉLÉGUÉS INSTITUTIONNELS
DÉLÉGUÉS GÉOGRAPHIQUES



Coordinatrice

BUREAU

PRÉSIDENT
VICE-PRÉSIDENTS
TRÉSORIÈRE
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Les adhérents

- **Titulaire du CAP'M**
- **Personne physique uniquement**
- **À jour de leur cotisation annuelle au 31/01 au plus tard**
 - 4 catégories d'adhérents :
 - a. Salarié en entreprise, cotisant à titre personnel, n'utilisant pas la médiation dans son quotidien professionnel si ce n'est à titre personnel
 - b. Toute personne indépendante en cours d'installation
 - c. Toute personne salariée ou indépendante exerçant une activité totale ou partielle dans le secteur de la médiation, des RH.
 - d. Cotisation solidaire ouverte à tout statut
- **Participe aux travaux de la CPMN**
- **A droit de vote, peut utiliser le logo de la CPMN doit en faire un retour au bureau**

Sur validation du bureau

Les amis de la médiation

- ***Stagiaire en formation CAP'M*** (inscription systématique lors de l'inscription à la formation jusqu'à l'obtention du CAP'M) ou personne physique ou morale souhaitant soutenir les actions de la CPMN;
- Peut participer aux travaux et réunions de la CPMN;
- N'a pas le droit de vote, ne peut utiliser le logo de la CPMN sauf si accord du bureau.

Le bureau de la CPMN

Un médiateur, une mission, un résultat



Henri
SENDROS-MILA
Président



Marc
LECORDIER
Vice-président



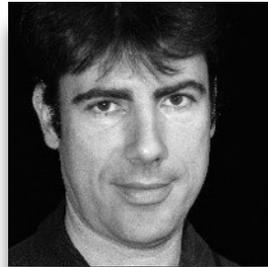
Jean-Louis
LASCoux
Vice-président



Elisabeth
SARRATO
Secrétaire générale



Agnès
TAVEL
Trésorière



Jean-Bruno
CHANTRAINE
Secrétaire général adjoint



Richard
CARCENAC
Expert